

HEPIA, FILIÈRE GESTION DE LA NATURE

Directives pour les stages professionnels et Contrôle des Connaissances Préalables (CCP)

**À l'intention des stagiaires et des
responsables du suivi des stagiaires**

Léo Méroth

Avec l'aide d'Amandine Pillonel

État au 21.12.2022

Table des matières

1	Généralités sur les stages professionnels	1
1.1	Cadre	1
1.2	Durée	1
1.3	But	1
1.4	Démarches et organisation.....	3
1.5	Autres aspects administratifs.....	4
1.6	Modes d'évaluation	4
2	Evaluation du module « Expérience »	5
2.1	Documents à fournir	5
2.2	Notation des rapports	7
2.3	Remédiation	7
2.4	Situations particulières	7
2.5	Validation finale du module « Expérience »	7
3	Evaluation du module « Connaissance »	8
3.1	Contenu et date.....	8
3.2	Remédiation	8
3.3	Validation finale du module « Connaissance »	8
4	Schéma général de validation des deux modules.....	9

Table des figures

Figure 1 : schéma du fonctionnement tripartite entre HEPIA, la structure d'accueil et le/la stagiaire	3
Figure 2 : organisation de l'évaluation des stages selon les deux modules.	4
Figure 3 : chronologie du déroulement des stages professionnels	6
Figure 4 : arborescence du principe des admissions en cas d'échec à l'un ou l'autre des modules.....	9

1 GÉNÉRALITÉS SUR LES STAGES PROFESSIONNELS

1.1 Cadre

Les hautes écoles spécialisées (HES) proposent des formations de niveau supérieur équivalentes à celles proposées dans les universités, mais différentes par leur orientation pratique. Le mandat de prestations légal des hautes écoles spécialisées porte sur les études sanctionnées par un diplôme (BSc/MSc), la formation continue, la recherche appliquée et le développement ainsi que les prestations de service.

Les études en HES s'inscrivent en principe dans le prolongement d'une formation professionnelle de base. Ainsi, les titulaires d'une maturité professionnelle (MP) en possession d'un certificat fédéral de capacité (CFC) correspondant à la filière choisie sont admis directement en première année d'études (voir les conditions d'admission sur le site Internet d'HEPIA, rubrique "Inscription").

Pour les candidat-e-s ayant suivi un autre cursus, une pratique professionnelle en adéquation avec la filière Gestion de la nature est exigée.

1.2 Durée

Pour être admis-es dans la filière Gestion de la nature, **les candidat-e-s qui viennent d'une autre formation professionnelle** (que celles listées dans les conditions d'admission) et les titulaires d'une maturité fédérale ou d'un titre jugé équivalent doivent effectuer des stages professionnels d'une durée totale équivalente à une année académique (une année à plein temps vacances comprises ou **10 mois à plein temps**, soit 40 semaines effectives à plein temps sans compter les vacances). Chaque stage doit être de **1 mois minimum au même endroit et d'au maximum 4 mois** (voir tableau page suivante). Les demandes de stage d'une durée inférieure ou supérieure aux conditions précitées seront analysées au cas par cas.

Pour les autres formations, la durée de ces stages est déterminée **sur dossier** en fonction du parcours antérieur de l'étudiant-e.

Les stages effectués auprès d'un membre de la famille (par ex. au sein de l'entreprise familiale) ne pourront pas être pris en compte.

1.3 But

Il est demandé au/à la futur-e étudiant-e de trouver des stages lui permettant d'acquérir les connaissances de base du métier. Dans ce but, nous invitons le/la candidat-e à mettre en place **sa propre stratégie de recherche** et de compléter le cas échéant avec les quelques institutions listées dans le descriptif des thématiques de stages (document à demander directement au/à la responsable du suivi des stages, désigné-e dans le courrier d'admissibilité). Il s'agit principalement de travaux en relation avec la conservation, l'aménagement, l'entretien et la gestion des milieux naturels.

L'ensemble des stages effectués doit permettre au/à la candidat-e d'acquérir des connaissances théoriques et surtout pratiques notamment dans les domaines suivants :

- **Faune/Flore** : reconnaissance des plantes indigènes avec les noms latins et français + connaissance des principaux groupes faunistiques de Suisse (documents à demander directement au/à la responsable du suivi des stages)
- **Sciences de la terre** : connaissance des principaux sols et supports de culture

- **Techniques culturelles** : connaissances des techniques de multiplication des plantes, plantation et semis, entretien et périodes d'intervention, etc...
- **Machines agricoles et de chantier, outillage** : connaissance des principales machines utilisées pour la production des végétaux et de gestion des milieux (document à demander directement au/à la responsable du suivi des stages)
- **Techniques informatiques** : connaissances des principaux outils informatiques et de leurs applications (Suite Office, SIG, CAO/DAO...).

En cas de question sur la pertinence, la durée et la validité d'un stage, le/la candidat-e s'adressera directement au/à la responsable du suivi des stages.

Pour toute correspondance par courrier postal, veuillez-utiliser l'adresse suivante :

Mallory Bovet¹ ou Léo Méroth²

HEPIA

Route de Presinge, 150

CH-1254 Jussy

D'autre part, indépendamment de l'acquisition de compétences particulières liées à la Gestion de la nature, le stage doit aussi permettre au/à la candidat-e de se convaincre de la pertinence de l'orientation professionnelle choisie.

Les stages sont classés en trois grands domaines. Il est demandé au/à la stagiaire d'effectuer ces stages dans chacun de ces 3 domaines parmi les 13 thématiques proposées, comme présenté ci-dessous :

Tableau 1 : classification des thématiques des stages préalables en filière Gestion de la Nature.

CONSERVATION / GESTION 3 mois obligatoires				PRODUCTION 1 mois obligatoire				AMENAGEMENT / CONSTRUCTION 2 mois obligatoires			
Thématiques	Obligatoire	Durée		Thématiques	Obligatoire	Durée		Thématiques	Obligatoire	Durée	
		Min	Max			Min	Max			Min	Max
Conservation Faune/Flore (ex. : Services cantonaux, KORA, Museum)	oui (choisir parmi ces 2 thématiques)	2	4	Agriculture (ex. : Exploitation agricole)	oui (choisir parmi ces 2 thématiques)	1	2	Paysagisme (ex. : Site1 SA, Mille et un Jardins)	oui	2	3
Diagnostic écologique (ex. : Ecotec, Corealis)		2	4	Horticulture/Pépinière (ex. : Pépinières Genevoises, Jardineries Roy)		1	2	Architecture du paysage (ex. : Martin paysage)	non	1	2
Foresterie (ex. : Services forestiers)	non	1	2	Pêche professionnelle (ex. : Services cantonaux de la pêche)	non	1	2	Construction (ex. : Bureau de génie civil, géomètre...)	non	1	2
Education à l'environnement (ex. : La Libellule, Pro Natura)	non	1	2	Sylviculture	non	1	2	Gestion et traitement des déchets (ex. : STEP cantonales)	non	1	1
Recherche et enseignement (ex. : Labo d'écologie HEPIA)	non	1	3								

¹ Pour les personnes dont le nom de famille commence par les lettres d'**A** à **L**.

² Pour les personnes dont le nom de famille commence par les lettres de **M** à **Z**.

1.4 Démarches et organisation

▪ Dépôt de candidature :

La première étape de la démarche consiste à remplir et valider le **formulaire d'inscription en ligne** d'HEPIA (<https://www.hesge.ch/hepia/inscription>) en transmettant les documents requis (copie des diplômes et bulletins de notes, preuve de paiement des frais de dossier...). Cette première démarche officielle s'effectue avant le début des stages préalables, soit plus d'une année avant la rentrée concernée. Suite au traitement des dossiers, un courrier de confirmation d'admissibilité sera envoyé au/à la candidat-e éligible.

▪ Recherche de stages :

La recherche de stages professionnels incombe entièrement au/à la candidat-e. Néanmoins en cas de difficulté, un document listant quelques structures accueillant régulièrement des stagiaires peut être fourni (document à demander directement au/à la responsable du suivi des stages).

▪ Annonce de stages :

Pour s'assurer de la reconnaissance du stage, **toute proposition de stage doit être annoncée et validée au préalable par le/la responsable du suivi des stages**. Pour ce faire, le formulaire de proposition doit être envoyé au/à la responsable du suivi des stages avant chaque stage pour validation **au plus tard une semaine avant la date du début du stage**.

Les stages professionnels doivent être en adéquation avec les objectifs de la filière décrits dans le tableau 1. La figure 1 ci-après schématise l'organisation générale.

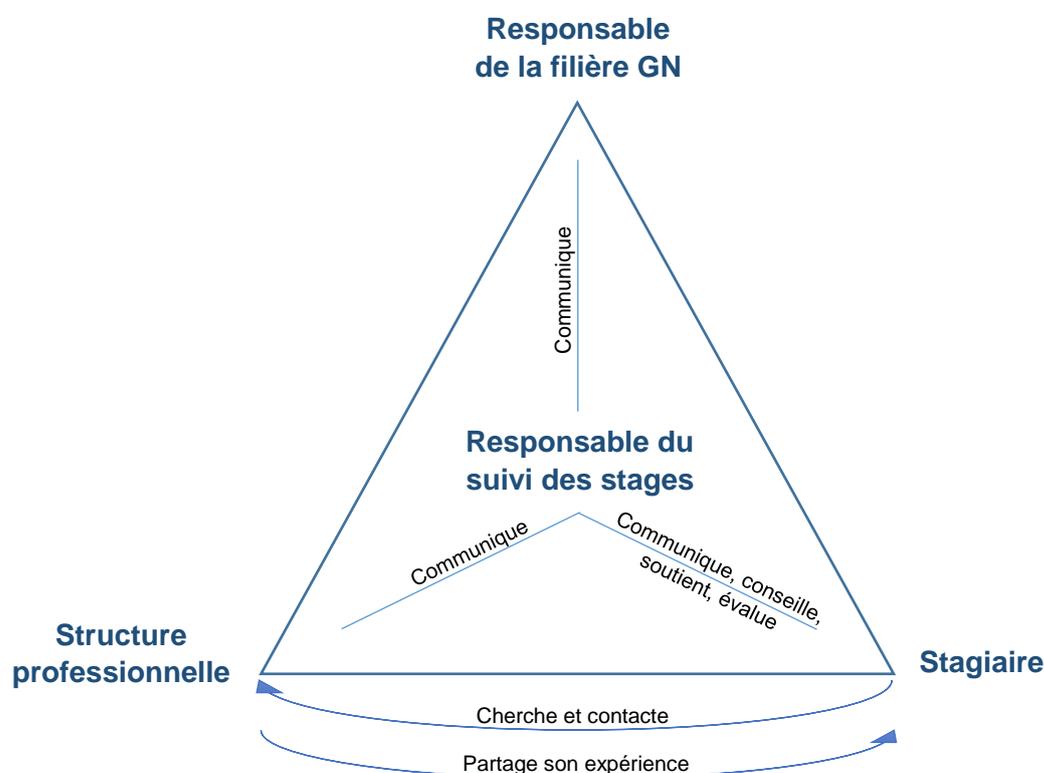


Figure 1 : schéma du fonctionnement tripartite entre HEPIA, la structure d'accueil et le/la stagiaire

1.5 Autres aspects administratifs

Les remarques générales énoncées ci-dessous sont valables pour l'ensemble des domaines professionnels présentés. En principe, les postes de stagiaire ne sont pas rémunérés. Il s'agit d'un échange de bons procédés entre la formation attendue par le/la stagiaire et les services fournis par celui/celle-ci à la structure d'accueil (défraiement possible selon les structures). Le/la candidat-e doit pouvoir justifier des assurances suivantes :

- Responsabilité civile
- Accidents professionnels et non professionnels
- Maladie

La question d'assurance doit être discutée avec le maître de stage avant le début du stage. Selon les structures, le/la stagiaire peut bénéficier de l'assurance collective de la structure d'accueil pour la période de stage. Les périodes de vacances doivent être planifiées avec le maître de stage avant le début du stage et ne sont pas intégrées dans sa durée. Les stages professionnels peuvent comporter des horaires irréguliers. Les travaux dangereux ne doivent pas être effectués sans un encadrement approprié et les mesures de sécurité requises. Les diverses activités, menées généralement à l'extérieur, requièrent en général une bonne condition physique.

1.6 Modes d'évaluation

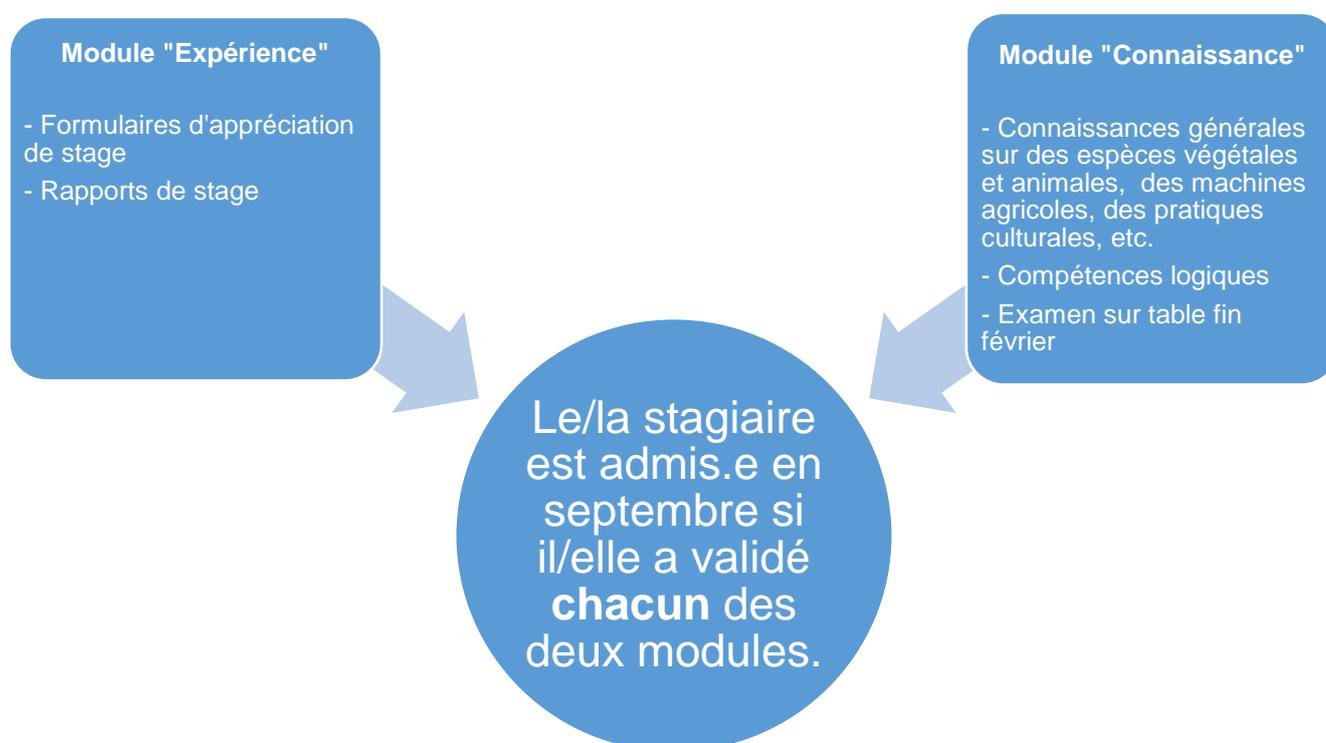


Figure 2 : organisation de l'évaluation des stages selon les deux modules.

2 EVALUATION DU MODULE « EXPÉRIENCE »

2.1 Documents à fournir

Pour chaque stage effectué, le/la candidat-e devra fournir :

- **Un formulaire d'appréciation de stage professionnel préalable établi par le maître de stage** (document à demander directement au/à la responsable du suivi des stages). Ce document est rempli par le/la maître de stage de la structure pour évaluer le comportement du/de la stagiaire. Il est transmis au/à la responsable du suivi des stages. Une appréciation particulièrement mauvaise fait l'objet d'une discussion avec la structure et peut conduire, pour le/la stagiaire, à la non prise en compte des semaines effectuées du stage en question.

Ce document est le seul qui valide officiellement les stages effectués.

- **Un rapport de stage rédigé par le/la stagiaire** décrivant les tâches effectuées et précisant la nature technique des travaux réalisés ainsi que les compétences acquises. Ce rapport est le fruit d'un **travail personnel**. **Les règles de rédaction** ainsi que **les critères d'évaluation** sont détaillés dans un document annexe à demander au/à la responsable du suivi des stages. Le rapport de stage est envoyé par mail au format *PDF* (.pdf).

Ces deux documents sont à envoyer directement au/à la responsable du suivi des stages au terme de chaque période et **au plus tard 1 mois** après la fin de chaque stage, mais au plus tard le **31 juillet** précédent la rentrée universitaire de septembre pour le dernier stage.

La figure 3 page suivante résume la chronologie du déroulement des stages.

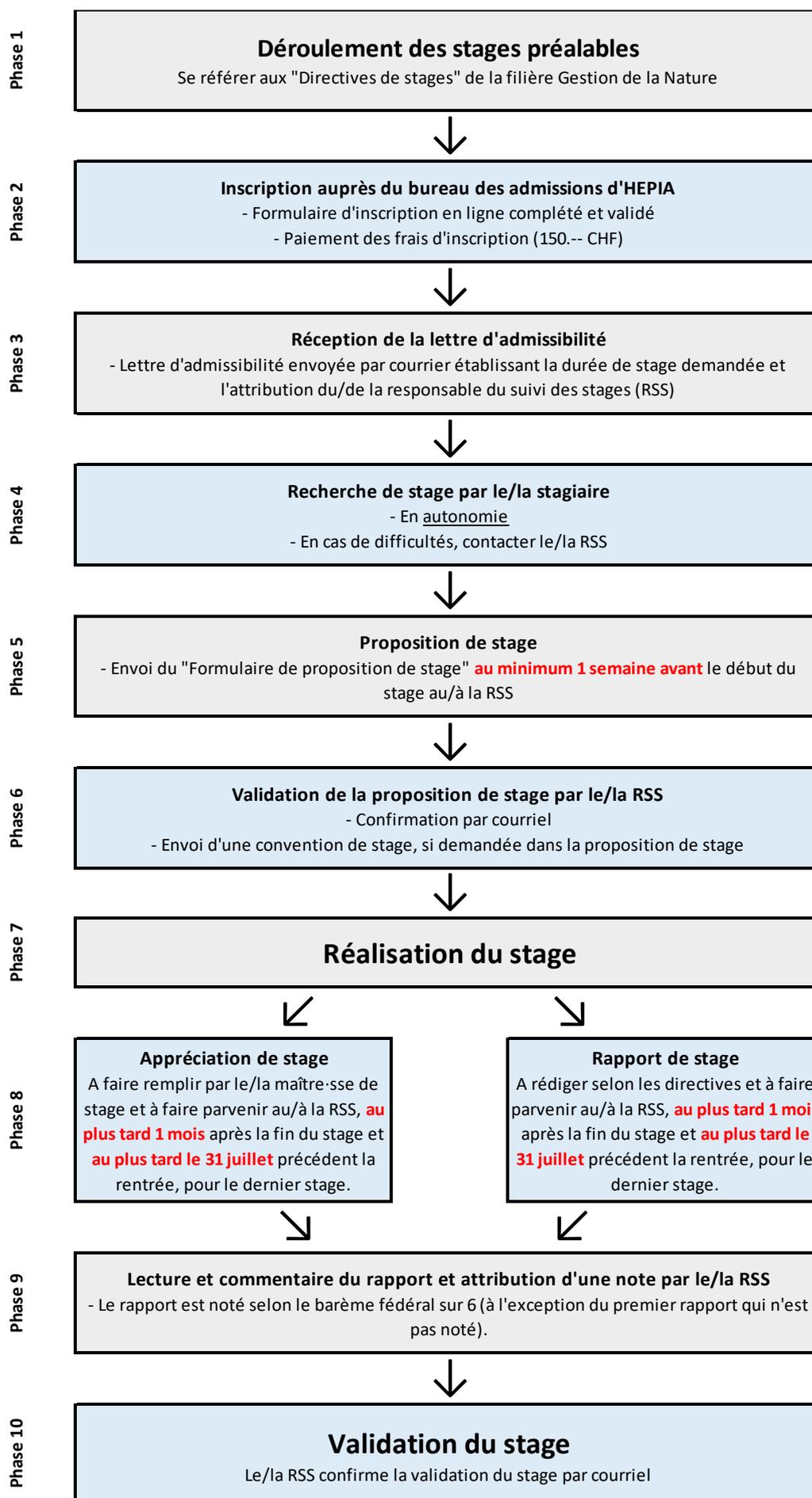


Figure 3 : chronologie du déroulement des stages professionnels

2.2 Notation des rapports

La **taille des rapports** est définie selon une règle simple : chaque semaine de stage correspond à une page de rapport. Un stage de 8 semaines donne ainsi lieu à un rapport de 8 pages.

Un niveau d'exigence élevé est défini pour les rapports de stage. Chaque rapport fait l'objet d'**une note sur 6**. Le premier rapport n'est pas noté ; il sert de mise à niveau pour les stagiaires. Les critiques et remarques sont constructives et servent de base pour les prochains rendus. Les notes des rapports suivants font l'objet d'une moyenne finale. Cette note doit être **supérieure ou égale à 4** pour que le module soit validé.

Chaque rapport est lu et corrigé par le/la responsable du suivi des stages. La note est communiquée par mail au/à la stagiaire. S'il/elle demande sa copie ou des explications, cela lui est donné par mail ou par téléphone. En aucun cas une demande de correction du rapport n'est faite au/à la stagiaire.

2.3 Remédiation

Aucune possibilité de remédiation n'est donnée au/à la stagiaire l'année où il/elle est candidat.e. En revanche, il/elle a la possibilité de se représenter l'année suivante. Il/elle devra effectuer une durée de stage au moins équivalente à celle non validée l'année précédente. Les rapports respectifs sont lus et notés, puis une moyenne est calculée avec les rapports validés de l'année précédente. Si cette moyenne est supérieure ou égale à 4, le/la candidat.e valide ce module et est admissible à la rentrée de l'année suivante (cf. figure 4 au point 12). Si le/la candidat.e échoue à nouveau, il/elle est en échec définitif.

2.4 Situations particulières

Une situation particulière correspond à toute situation ayant empêché partiellement ou complètement la réalisation d'un stage annoncé : maladie, blessure, raison familiale. Elle est déterminée au cas par cas et exige une justification formelle. Pour ces situations, un **entretien oral se tient en août**. Durant une quinzaine de minutes, le/la candidat.e expose une rétrospective des stages effectués sous l'angle d'une problématique donnée par trois évaluateurs (les responsables du suivi des stages et un professeur référent). Le/la candidat.e bénéficie d'un temps de préparation de 15 minutes. À l'issue de l'entretien, les évaluateurs décident de la validation ou non des semaines de stage manquantes.

En cas de non-validation, le/la candidat.e réalise les stages non effectués l'année qui suit. Les rapports font l'objet d'une note. La moyenne des notes des rapports est calculée. Si elle est inférieure à 4/6, le/la candidat.e est en échec définitif. Si elle est supérieure ou égale à 4/6, le/la candidat.e est admis.e à condition que le module « Connaissance » soit validé. Sinon, le/la candidat.e est en échec définitif.

2.5 Validation finale du module « Expérience »

Le module « Expérience » est validé si :

- la durée des stages attribuée à chaque candidat.e est effectuée ;
- les stages ont été réalisés dans tous les domaines requis ;
- le cas échéant, l'entretien oral en août a été validé ;
- la moyenne des notes des rapports de stage est supérieure ou égale à 4 ;
- les appréciations de stage sont bonnes.

3 EVALUATION DU MODULE « CONNAISSANCE »

3.1 Contenu et date

Tout au long du cursus, la formation en Gestion de nature revendique une approche basée sur une vision globale du fonctionnement des milieux naturels et semi-anthropiques. Pour se familiariser avec cette approche, un ensemble cohérent d'espèces végétales et animales classées par grand type de milieu est donné à connaître à la/le stagiaire, dans un document annexe.

Les connaissances préalables sont contrôlées lors d'un examen sur table. Seul-e-s les candidat-e-s ayant réussi le contrôle de connaissances préalables (**CCP**) seront admis-e-s.

Les candidat-e-s sont amené-e-s à participer aux tests suivants :

- Identification des espèces animales et végétales ;
- Connaissances générales (vocabulaire technique, lecture de carte, pratiques culturelles, machinisme agricole, etc.) ;
- Compétences logiques (calculs d'échelles, de surfaces et de volumes basiques).

Le CCP a lieu à la **fin du mois de février**. La date exacte est communiquée au/à la candidat.e dans la convocation formelle.

3.2 Remédiation

Un(e) stagiaire qui échoue au CCP a le droit à une deuxième tentative, l'année suivante. S'il/elle échoue à nouveau, c'est l'échec définitif.

3.3 Validation finale du module « Connaissance »

Le module « Connaissance » est validé si :

- la note obtenue au CCP est **supérieure ou égale à 4**.

4 SCHEMA GÉNÉRAL DE VALIDATION DES DEUX MODULES

Le fonctionnement en cas d'échec à l'un ou l'autre des modules est schématisé sur la figure 4 ci-dessous.

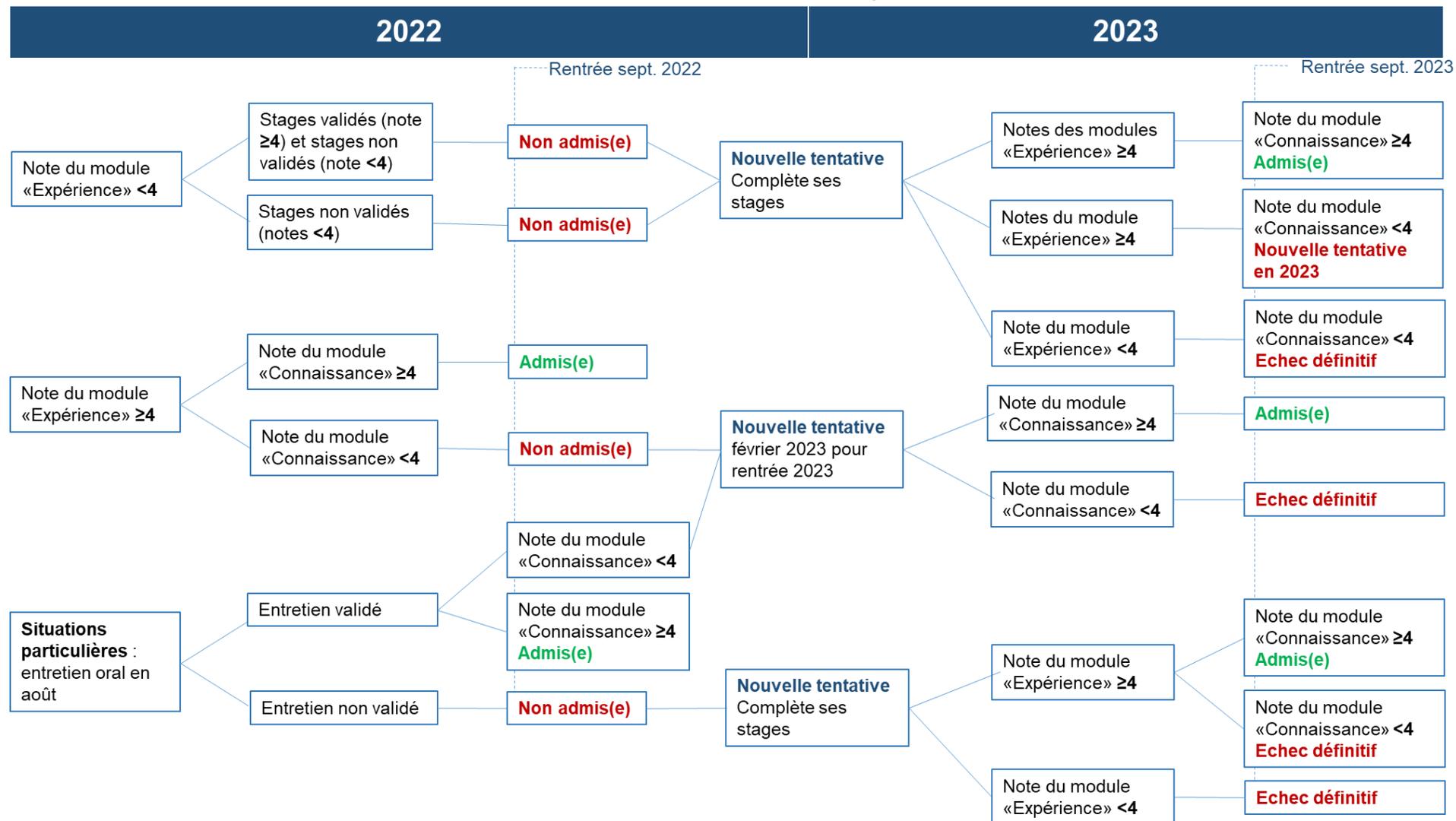


Figure 4 : arborescence du principe des admissions en cas d'échec à l'un ou l'autre des modules.